

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 octobre 2014

Adhésion au service commun d'instruction du droit des sols

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit l'arrêt de la mise à disposition des services de l'Etat en matière d'urbanisme réglementaire, à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les communes situées dans un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Afin de pallier au désengagement de l'Etat, la Communauté de Communes propose de poursuivre les principes de mutualisation de moyens par la création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Le conseil municipal décide d'adhérer au service commun à compter du 1^{er} novembre 2014 pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2015, autorise le maire à dénoncer la convention confiant à l'Etat l'instruction des autorisations du droit des sols, à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes et à autoriser la Communauté de Communes à récupérer les dossiers de la commune détenus par les services de l'Etat.

Affectation du marché pour le diagnostic assainissement et les honoraires de maîtrise d'œuvre de la lagune

Les 8 offres reçues ont été analysées et classées selon les critères techniques et financiers.

Le conseil municipal décide de confier le diagnostic assainissement et la maîtrise d'œuvre de la lagune du village à l'entreprise Safège pour un montant HT de 56 327,35 € HT.

Le conseil délègue le maire pour solliciter les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour le diagnostic assainissement.

Proposition de cession de terrain sur la zone artisanale

Le conseil définit les critères et délègue le maire pour entrer en négociation avec d'éventuels acheteurs.

Exposé sur le fonctionnement de deux associations et programmation d'une rencontre avec les présidents de l'ensemble du mouvement associatif

Le conseil entend le compte rendu du fonctionnement de l'association Curtaf' fait un bond et confirme que la salle dédiée aux jeunes ne peut être utilisée que si toutes les conditions favorables sont réunies.

Il est informé du souhait des bénévoles de Curtafond Cré'Anim de clôturer l'association pour manque de membres.

Il entend le compte rendu de l'assemblée générale du Sou des Ecoles et du Restaurant Scolaire.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la vente d'une maison d'habitation sise « impasse des Brouilles », sur une parcelle cadastrée section ZA n°193 de 523 m2 et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé que des tags ont été peints sur différents bâtiments ou matériel communal et déplore ce geste
- est informé du permis de construire :
 - déposé le 2 septembre 2014 par Mr et Mme Christian Labalme pour la fermeture d'une terrasse au lieudit « Cormassine »
 - accordé le 19 septembre 2014 à Mme Sophie Vergnaud pour la construction d'un garage au lieudit « Chérinal »
- est informé de la déclaration préalable
 - déposée le 16 septembre 2014 et accordée le 2 octobre 2014 à Mme Marie-Claire Broyer pour une division de parcelle au Village
 - déposée le 23 septembre 2014 par Mr et Mme Jean Cochet pour une division de parcelle aux Brouilles
- entend le compte rendu de la dernière réunion du conseil communautaire
- entend le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc, des travaux devront avoir lieu en 2015, au lieudit « Cormassine », sur environ 1,5 km
- entend le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Veyle Vivante
- entend le bilan de la rentrée scolaire : 211 enfants sont scolarisés sur le RPI
- prend note que la commission « communication » se réunira le lundi 27 octobre à 20h30.